



HAL
open science

CREED - Centre de recherche en économie et en droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CREED - Centre de recherche en économie et en droit. 2014, Université des Antilles. hceres-02033509

HAL Id: hceres-02033509

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02033509>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Évaluation de l'AERES sur l'unité :
Centre de Recherche en Économie et en Droit du
Développement Insulaire
CREDDI
sous tutelle des
établissements et organismes :
Université des Antilles et de la Guyane - UAG



Février 2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Pour l'AERES, en vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- M. Didier HOUSSIN, président
- M. Pierre GLAUDES, directeur de la section des unités de recherche

Au nom du comité d'experts,

- M^{me} Anne LAVIGNE, présidente du comité

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.

Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

| | |
|--|--|
| Nom de l'unité : | Centre de Recherche en Économie et en Droit du Développement Insulaire |
| Acronyme de l'unité : | CREDDI |
| Label demandé : | EA |
| N° actuel : | EA 2438 |
| Nom du directeur (2013-2014) : | M. Jean-Gabriel MONTAUBAN |
| Nom du porteur de projet (2015-2019) : | M. Jean-Gabriel MONTAUBAN, puis M. Alain MAURIN |

Membres du comité d'experts

| | |
|--|--|
| Président : | M ^{me} Anne LAVIGNE, Université d'Orléans |
| Experts : | M ^{me} Mary-Françoise RENARD, Université d'Auvergne (représentante du CNU) |
| Délégués scientifiques représentants de l'AERES : | M. Louis-Augustin BARRIERE M. Etienne FARVAQUE |
| Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité : | M ^{me} Jacqueline ABAUL (directrice de l'École Doctorale n°260 pluridisciplinaire de l'Université des Antilles et de la Guyane) M ^{me} Marie-Ange ARSENE, Université des Antilles et de la Guyane |

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le Centre de Recherche en Économie et en Droit du Développement Insulaire (CREDDI) fait suite au Laboratoire d'Économie Appliquée au Développement (LEAD), créé en 1992 et initialement centré sur les questions d'économie appliquée au développement, et plus spécifiquement aux économies insulaires. Prenant acte des recommandations de l'évaluation AERES en 2009, la direction du LEAD a redéfini les thématiques et l'unité associe désormais économistes et juristes.

Le CREDDI est situé dans les locaux de la faculté des sciences juridiques et économiques de la Guadeloupe, sur le campus de Fouillole à Pointe-à-Pitre. Les locaux de l'unité se composent de deux salles de 9 m² ; les enseignants-chercheurs ne disposent pas de bureaux propres au sein de la faculté.

La taille de l'unité, ainsi que la porosité entre les équipes ou thèmes qui la composent (« Entreprises et développement insulaire », « Théories et outils de l'analyse des territoires insulaires »), ne justifient pas d'évaluation par équipe ou par thème.

Équipe de direction

Le directeur du CREDDI est M. Jean-Gabriel MONTAUBAN. Il est assisté d'un bureau composé de M. Alain MAURIN, des responsables d'axes de recherche : M. Dominique MIGNOT et M. Patrice BORDA, et d'un doctorant.

Nomenclature AERES

SHS1_1 : Economie

SHS2_1 : Droit

Effectifs de l'unité

| Effectifs de l'unité | Nombre au 30/06/2013 | Nombre au 01/01/2015 |
|--|----------------------|----------------------|
| N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés | 16 | 15 |
| N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés | | |
| N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche) | | |
| N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.) | 4 | 1 |
| N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.) | | |
| N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche) | | |
| TOTAL N1 à N6 | 20 | 16 |



| Effectifs de l'unité | Nombre au 30/06/2013 | Nombre au 01/01/2015 |
|---|-----------------------------|-----------------------------|
| Doctorants | 17 | |
| Thèses soutenues | 3 | |
| Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité | | |
| Nombre d'HDR soutenues | 2 | |
| Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées | 6 | 6 |

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

Le Centre de Recherche en Économie et en Droit du Développement Insulaire (CREDDI) est une unité de petite taille, pluridisciplinaire en économie, droit et histoire du droit, dont la discipline majeure reste l'économie. La production scientifique dans des supports reconnus (revues à comité de lecture internationales ou nationales, ouvrages scientifiques) est modeste, en quantité et en qualité. Elle est par ailleurs concentrée sur un nombre réduit d'enseignants-chercheurs. Le point fort relatif de l'unité est sa capacité à répondre à la demande d'expertise locale en économie. La petite taille de l'unité permet des contacts fréquents, informels et rapides entre ses membres, ce qui en facilite la gouvernance. L'animation scientifique interne reste cependant limitée, essentiellement portée par les enseignants-chercheurs invités (en provenance de l'étranger ou de la métropole). Le développement d'un axe de recherche en Droit (« territoires et développement ») a été handicapé par les nombreux départs d'enseignants-chercheurs de cette discipline. Par ailleurs, on identifie mal les collaborations effectives entre les juristes et les économistes. Enfin, malgré une meilleure cohérence par rapport à la structuration actuelle, le projet pour le prochain contrat reste fragile, et conditionné par les développements institutionnels en cours dans l'université.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'activité du CREDDI se distingue par deux points forts : premièrement une interaction fertile avec le tissu socio-économique local ; et ensuite une bonne communication interne facilitée par la taille réduite de l'unité.

Points faibles et risques liés au contexte

En revanche, plusieurs points faibles du CREDDI ont été identifiés avec notamment un taux de rotation élevé des enseignants-chercheurs en droit, qui a affecté la cohérence du projet initial et la capacité d'encadrement doctoral. La production scientifique est quantitativement faible. Elle est aussi concentrée sur un nombre réduit de chercheurs. Enfin, les incertitudes institutionnelles pesant sur l'Université des Antilles et de la Guyane pénalisent le projet scientifique qui est malgré tout recentré sur ses points forts.

Recommandations

Bien que la recommandation d'un rapprochement avec le CEREGMIA, suggérée lors de la précédente évaluation, soit restée lettre morte, on ne peut que suggérer de nouveau un tel rapprochement, tant certaines thématiques sont proches et traitées avec des méthodologies communes. A défaut, malgré quelques bons chercheurs, on peine à envisager un avenir durable pour le CREDDI.

3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

L'originalité de la production scientifique tient, pour l'essentiel, à la thématique générale de l'unité, à savoir l'économie et le droit du développement insulaire. Cependant, la production scientifique est quantitativement et qualitativement faible. On relève pour l'ensemble des économistes de l'unité, et sur les quatre années contractuelles, moins de 10 publications dans des revues référencées AERES. L'activité de recherche est pourtant avérée, puisque les membres de l'unité font état de très nombreux documents de recherche non publiés.

La structuration en axes ou thèmes est relativement poreuse. Certains enseignants-chercheurs émargent à plusieurs axes ou thèmes et certains objets de recherches appartiennent à différents axes ou thèmes. La définition des priorités scientifiques est déterminée pour une grande part par la capacité de l'unité à répondre aux demandes d'expertises locales. Du fait du potentiel limité en enseignants-chercheurs, les membres de l'unité ne répondent pas, ou peu, aux appels à projets d'envergure internationale ou nationale (programmes de recherche européens ou ANR). En revanche, ils participent, sans en être les porteurs, à des projets collaboratifs sur les économies insulaires, et sont bien insérés dans les réseaux relevant de cette thématique.

En termes d'accès à des ressources mutualisées, le CREDDI dispose depuis peu d'un accès au CASD (Centre d'Accès Sécurisé aux Données à Distance) de l'INSEE, ce qui devrait permettre aux membres d'exploiter les données des DADS (Déclaration Annuelle de Données Sociales).

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Le CREDDI souffre d'un manque d'attractivité en droit, comme en atteste le départ de 5 professeurs des universités. En économie, la situation est plus stable. Les derniers recrutements en date d'un maître de conférences et d'un professeur des universités semblent davantage pérennes.

Le rayonnement est limité : aucun membre de l'unité ne participe à des comités de rédaction de revue, ni à des instances nationales (IUF, CNU, ou ANR). On ne note pas de distinction scientifique, ni de bénéficiaire de la Prime d'Excellence Scientifique. Compte tenu de sa taille, l'unité est active dans l'organisation de colloques, séminaires, et journées d'études, et parvient à y faire intervenir des chercheurs réputés.

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

La recherche partenariale est le point fort relatif de l'unité, qui l'inscrit dans sa stratégie scientifique. Il y a une volonté raisonnée de répondre à la demande du tissu socio-économique et institutionnel qui fait du CREDDI un centre d'expertise pour les politiques publiques locales et leur évaluation, et plus largement un centre d'expertise sur les économies insulaires.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

La vie de l'unité est handicapée par l'absence d'espaces de travail suffisants pour l'ensemble des personnels. La livraison d'un bâtiment de la recherche dans les prochaines semaines devrait pallier cette difficulté.

Le pilotage de l'unité est « souple », peu formalisé en raison de sa petite taille et de la proximité des enseignants-chercheurs. La structuration en bureau, conseil de laboratoire, assemblée générale apparaît formelle, alors que l'instance de décision et de pilotage privilégiée semble être le bureau. La répartition des crédits entre les axes/thèmes est également souple, se faisant plus « au robinet » en fonction des demandes des enseignants-chercheurs que sur la base d'un pilotage strict *a priori*.

La politique de recrutement des enseignants-chercheurs est plutôt pilotée par l'UFR de Sciences Juridiques et Economiques. En réalité, comme le directeur du CREDDI est également le directeur de l'UFR, le profilage des postes ne fait pas l'objet d'arbitrage. Un volant permanent de postes vacants est disponible sur lequel se font les invitations de chercheurs étrangers.

Il n'existe pas de site internet du CREDDI (le site actuel est celui du LEAD), mais la confection d'un nouveau site est en projet.



L'animation scientifique repose sur la tenue d'un séminaire de recherche mensuel, dans lequel interviennent les enseignants-chercheurs invités (étrangers ou de métropole) et de manière plus marginale les enseignants-chercheurs de l'unité. Les doctorants ne sont pas incités à présenter leurs travaux dans le séminaire interne. L'unité organise également un séminaire ouvert à la société civile, dénommé le « cercle des idées ».

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

L'Université des Antilles et de la Guyane ne comprend qu'une seule École Doctorale pluridisciplinaire et pluri-site (ED 260) à laquelle est rattaché le CREDDI. Dans cette École Doctorale, le potentiel d'encadrement (nombre d'HDR par doctorant) est plus important en sciences exactes et en sciences de la vie, qu'en sciences humaines et sociales ; en revanche, le nombre de doctorants en SHS est plus important en valeur absolue. Il n'existe pas de procédure formelle de sélection et d'inscription des doctorants propre à l'unité. L'inscription en thèse se fait à partir d'une relation bilatérale entre le candidat doctorant et le directeur de la recherche pressenti. La sélection des candidats financés se fait par l'École Doctorale sur les contrats doctoraux d'établissement - 6 au total par an, pour l'ensemble des disciplines et des sites ; ou directement par les Conseils Régionaux qui accordent certains contrats doctoraux.

Le suivi des doctorants est assuré par l'École Doctorale, avec des documents de réinscription propres à chaque année. De même, l'unité ne développe pas de dispositif spécifique d'aide à l'insertion.

On note que si, en économie, le nombre de doctorants inscrits est en adéquation avec le potentiel d'encadrement, il n'en va pas de même en droit du fait du taux de rotation important des personnels habilités à diriger des recherches (HDR) dans cette discipline. En revanche, dans les deux disciplines, l'encadrement est concentré sur un nombre réduit d'HDR (3 en droit, 1 en économie).

On compte 17 doctorants inscrits, et 3 thèses ont été soutenues en 4 ans. Il est cependant à noter que les chiffres diffèrent selon qu'on se réfère au bilan d'activité - 3 thèses soutenues -, ou aux chiffres fournis par l'École Doctorale - 1 thèse soutenue ! La durée moyenne des thèses (7,2 ans) excède largement les pratiques des 2 disciplines.

S'agissant des formations de Master, le CREDDI est l'unité d'adossement des Masters « Ingénierie économique du développement et de l'environnement » (2 spécialités) et des masters « Droit privé » (2 spécialités : contentieux et droit des affaires) et « Droit public » du Pôle Guadeloupe. En revanche, les étudiants de Master 2 ne sont pas formellement associés aux travaux de l'unité, même si certains d'entre eux participent à la réalisation des contrats de recherche.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Même si elle a été précisée par l'envoi d'un document postérieurement à la visite, la structuration en thèmes a été modifiée à la marge (le thème « Travail et développement insulaire » cédant la place à « Entreprise et marché du travail, et le thème « Territoires et développement » à « Dépendance et société »). En l'état, la stratégie de l'unité apparaît plus comme la collection de projets individuels. Le comité d'experts n'a pas pu identifier les collaborations entre les thèmes. L'élément positif du projet est le développement souhaité de collaborations avec d'autres unités ou institutions, en France et à l'étranger.

Outre les incertitudes institutionnelles entourant l'Université des Antilles et de la Guyane, la fragilité essentielle de l'unité repose sur les ressources humaines pour le mener à bien : on voit mal quels sont les dispositifs mis en œuvre pour lutter contre le taux de rotation élevé des enseignants-chercheurs, notamment en droit.



4 ● Déroulement de la visite

Dates de la visite

Début : 10 février 2014 à 15h00 (heure des Antilles)

Fin : 14 février 2014 à 13h00 (heure des Antilles)

Lieu de la visite

Institution : Université des Antilles et de la Guyane

Adresse : Campus de Fouillole, Pointe-à-Pitre, Guadeloupe.

Déroulement ou programme de visite

Lundi 10 février 2014 :

9h00 - 10h30 : Rencontre avec la tutelle : M^{me} Marie-Ange ARSÈNE, vice-présidente du conseil scientifique, et avec M^{me} Jacqueline ABAUL, directrice de l'École Doctorale pluridisciplinaire (huis-clos)

Mardi 11 février 2014 :

15h00 - 17h00 : rencontre avec la tutelle : M^{me} Corinne MENCÉ-CASTER, présidente de l'Université des Antilles et de la Guyane (huis-clos)

Vendredi 14 février 2014 :

9h10 - 9h40 : entretien entre les doctorants (huis-clos)

9h40 - 10h15 : réunion du comité d'experts en visio-conférence (huis-clos), accompagné de M. Etienne FARVAQUE, délégué scientifique resté en métropole (dans les locaux de l'agence).

10h15 - 12h15 : présentation du bilan et du projet par l'équipe de direction et discussion, en présence de la vice-présidente du conseil scientifique.

12h15 - 12h45 : délibération et préparation du rapport (huis-clos).



5 • Observations générales des tutelles

Pointe-à-Pitre, le 09 mai 2014

Présidence

Dossier suivi par :

Dina SAINT-AURET
☎ 0590 48 31 89
☎ 0590 91 07 49
✉ dina.saint-auret@univ-ag.fr

La Présidente de l'Université des Antilles
et de la Guyane

A

Monsieur le Président de l'AERES,
AERES,
20, rue de Vivienne,
75002 Paris

Nos réf. : UAG-BRS/CMC/MAA/AE/N°2014-29

Objet : réponses au rapport du comité d'évaluation 2014

- S2PUR150009234 - CRED - CENTRE DE RECHERCHE EN ECONOMIE ET EN
DROIT - 9710585J -

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint la réponse à l'évaluation de l'unité de l'unité CREDDI -
CENTRE DE RECHERCHE EN ECONOMIE ET EN DROIT DU DEVELOPPEMENT
INSULAIRE.

Je n'ai pas d'observation particulière à formuler quant au courrier de Monsieur Jean-
Gabriel MONTAUBAN, actuel directeur de cette unité pour ce qui concerne la partie
scientifique de sa réponse. En ce qui concerne les observations relatives à l'avenir institutionnel
de l'UAG à l'issue de la création de l'université de la Guyane, les positionnements n'engagent
que leurs auteurs, la gouvernance actuelle de l'établissement s'est clairement prononcée pour la
création d'une université des Antilles.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président à l'assurance de mes salutations distinguées
et les meilleures.

Pour la présidente de l'université des
Antilles et de la Guyane et par délégation de signature,

Corinne MENCE-CASTER
Jacky NARAYANINSAMY

Volet d'observations de portée générale sur le rapport d'évaluation

Le rapport de huit pages d'évaluation de l'AERES sur le « Centre de Recherche en Économie et en Droit du Développement Insulaire » CREDDI est structuré en 3 points : Introduction ; Appréciation sur l'unité ; Appréciations détaillées.

I. Prolégomènes

Qu'il s'agisse de l'appréciation globale ou détaillée de l'unité il est un fait nouveau et indéniable. Entre le moment où les membres du comité d'experts se sont réunis en Guadeloupe et la période actuelle, le contexte a radicalement changé. Celui dans lequel on s'apprête à vivre la rentrée prochaine est tout à fait nouveau. En effet, si les Guyanais connaissent la configuration dans laquelle ils devraient normalement évoluer, tel n'est pas le cas des étudiants et du personnel des pôles Guadeloupe et Martinique.

Compte tenu de ces incertitudes et de certaines contraintes auxquelles on est confronté, certaines recommandations pourront être impossibles à mettre en œuvre. En effet, l'UAG connaît actuellement la crise la plus grave de son histoire puisque la Guyane ne fait plus partie de cet ensemble. Si les conséquences de cette crise ne sont pas prévisibles, par contre, tous les observateurs sont persuadés que les solutions doivent être rapidement trouvées pour répondre à la demande d'autonomie accrue des pôles quels qu'ils soient.

Or, deux possibilités et deux seulement se présentent à nous. Une université des Antilles ou deux universités de plein exercice. S'agissant de celle-là qui a la préférence de la commission sénatoriale chargée d'évaluer le meilleur futur pour l'université aux Antilles-Guyane une recommandation forte consiste pour chaque pôle à avoir son président.

Nous avons une conviction. Si la crise actuelle n'a pu être prévue, cela tient au fait que le jeu n'est pas gagnant-gagnant. La non-réalisation de cet événement perpétuera cette crise.

Le point le plus brûlant puisque c'est l'unique recommandation de l'AERES est le rapprochement avec le CEREGMIA.

II. Rapprochement avec le Ceregmia

La recommandation d'un rapprochement par l'AERES nous paraît difficile. En effet, l'AERES indique explicitement :

II.1 La situation

« Bien que la recommandation d'un rapprochement avec le CEREGMIA, suggérée lors de la précédente évaluation, soit restée lettre morte, on ne peut que suggérer de nouveau un tel rapprochement, tant certaines thématiques sont proches et traitées avec des

méthodologies communes. A défaut, malgré quelques bons chercheurs, on peine à envisager un avenir durable pour le CREDDI. »

Or, une lecture attentive du rapport montre que cette recommandation se fonde beaucoup sur les points de faiblesse mis en lumière, en particulier « un taux de rotation élevé des enseignants-chercheurs en droit, qui a affecté la cohérence du projet initial et la capacité d'encadrement doctoral », « La vie de l'unité est handicapée par l'absence d'espaces de travail suffisants pour l'ensemble des personnels ». Partant de ces constats et aussi de l'existence du CEREGMIA qui est la seconde équipe effectuant des activités de recherche en économie au sein de l'UAG, équipe implantée sur les trois « pays » de l'UAG et forte de ses effectifs de chercheurs, la voie d'un rapprochement CREDDI – CEREGMIA est alors suggérée comme solution pour faire face à la fragilité de l'équipe et aux risques qu'elle ne puisse pas mener à bien sa stratégie et son projet à cinq ans.

II.2 Nos observations

Si dans le passé qui remonte à la période fin 2009 et 2010 nous aurions pu comprendre cette recommandation de l'AERES qui s'était basée sur le fait qu'il existait à l'époque un projet d'extension du CEREGMIA visant à regrouper sur les deux pôles universitaires de la Guadeloupe et de la Martinique des informaticiens, des gestionnaires et des mathématiciens, aujourd'hui nous devons souligner notre étonnement de cette même préconisation formulée dans le rapport de février 2014. Les raisons sont multiples et, nous pouvons les résumer autour de cinq ensembles de points qui nous paraissent essentiels et qu'il est nécessaire de prendre en compte. Mais au préalable, il est bon d'indiquer qu'au cours d'un contrat le LEAD et le CEREGMIA étaient codirigés par les deux directeurs Fred Célimène et Jean-Gabriel Montauban. Le centre s'appelait Ceregmia-Lead. Cette démarche était très contraignante et très vite les membres du conseil d'administration ont demandé à ce que les deux laboratoires soient autonomes.

- i) Le premier point est celui du processus de concertation et la décision qui ont été largement imposés à l'équipe d'accueil LEAD dans les jours qui ont suivi la diffusion du rapport de l'AERES suite à l'évaluation de la période 2006-2009. Il est à notre sens utile de rappeler que l'équipe LEAD avait fait l'objet d'une bonne évaluation par le ministère qui nous avait demandé de continuer à travailler sur les RUP. Mais suite au rapport de l'AERES, les instances de la gouvernance présidentielle nous avaient fait part de leur volonté de fonder un centre en économie et en droit puisque, sur le pôle Guadeloupe il n'y avait pas d'équipe de recherche reconnue dans le domaine du droit. Une conséquence lourde est que nos masters 2 auraient alors été adossés à des équipes hors du pôle Guadeloupe.

S'il était demandé au LEAD de continuer à explorer les problèmes rencontrés par les RUP, il faut bien souligner que c'est sur la base des activités de recherche conduites par la sous-équipe en économie qui est quasiment la même que celle de cette période 2010-2013. Il faut rappeler que l'AERES avait jugé cette équipe comme une équipe homogène qui avait trouvé sa voie dans une thématique de recherche unique : les Régions ultrapériphériques en particulier et les petites économies insulaires en général.

Il convient alors de souligner que sur cette période 2010-2013, la sous-équipe des économistes s'est même distinguée par un accroissement de son activité comparativement à la période 2006-2009, avec la concrétisation de nombreuses

collaborations et une dynamique de résultats dans la même lignée. En effet, pour cette période 2010-2013, il est précieux de noter les faits tangibles suivants :

- Le CREDDI et la sous-équipe LEAD en particulier a poursuivi sa politique de mobilité de ses membres (doctorants et maîtres de conférences) dans des organismes partenaires hors des Antilles-Guyane : stages de durées variables au Canada (à l'université de Laval au Canada pour le développement de travaux de modélisation macroéconomique ; à l'université du Québec à Montréal pour la préparation de travaux dans le cadre d'une HDR ; à l'université des West-Indies à la Barbade pour la collaboration sur un projet de recherche sur les cycles économiques dans la Caraïbe ; etc.).
 - Avec les institutions locales impliquées dans la production de données et les études économiques, en particulier l'Insée, l'IEDOM (Institut d'émission des départements d'Outremer), le LEAD a renforcé ses échanges et partenariats autour de projets d'études et de publication sur l'économie guadeloupéenne d'une part, et aussi de l'insertion des étudiants du master « Ingénierie économique du développement et de l'environnement » -IEDE- d'autre part. Sur ce dernier élément, notons que trois anciens étudiants du Master IEDE ont pu trouver une insertion durable à l'IEDOM.
 - Avec la Banque Centrale de la Barbade, des chercheurs du LEAD ont pu développer des programmes de recherche originaux, en particulier les travaux sur la thématique du « Cycle d'activité dans les petites économies insulaires » qui figurent parmi les premières études de ce type et qui ont d'ailleurs donné lieu à des publications dans des revues internationales.
 - Le LEAD a développé des expertises dans les domaines de la modélisation économique des petites économies insulaires qui la place comme le premier laboratoire de recherche des DOM sur divers champs de recherche. En particulier le LEAD est le premier laboratoire des DOM à avoir mis au point un modèle d'équilibre général calculable sur des données réelles qui était un outil très attendu par plusieurs décideurs tant au plan régional, national que communautaire. De même, les membres du LEAD ont été parmi les tous premiers et dans certains cas les seuls à publier des travaux apportant des connaissances et proposant des outils sur les « cycles économiques » dans les îles de la Caraïbe.
- ii) Le second point concerne l'incertitude liée à l'avenir institutionnel de l'UAG à court et moyen termes

Nous y avons déjà fait quelques appréciations dans ce qui précède. Aussi, il n'est pas nécessaire de s'étendre d'autant que l'AERES est très consciente de cette problématique. Son diagnostic est des plus clairs :

« Outre les incertitudes institutionnelles entourant l'Université des Antilles et de la Guyane, la fragilité essentielle de l'unité repose sur les ressources humaines pour le mener à bien : on voit mal quels sont les dispositifs mis en œuvre pour lutter contre le taux de rotation élevé des enseignants-chercheurs, notamment en droit. »

Il nous plaît de souligner que quel que soit le modèle institutionnel qui sera retenu pour la gouvernance de l'UAG suite à la publication du décret de création de l'Université de Guyane qui devrait être effective à la fin du mois de mai ou dans le courant du mois de juin, la mise en œuvre d'une large autonomie du Pôle Guadeloupe ainsi que celle du Pôle Martinique constitue indubitablement une contrainte sur laquelle il y a un consensus général. Dès lors, il sera difficile d'imaginer que la réorganisation de la recherche sur chacun de ces deux pôles ne se fera pas dans ce nouveau contexte.

Or, il ne s'agit là que des évolutions à minima. Il est en effet autorisé de penser aussi que l'Université sur chacun des trois pays pourrait vivre une période d'incertitudes liée à la création de l'Université de la Guyane. Par exemple, la préparation du budget 2015 de cette dernière qui devrait intervenir très rapidement pour permettre le financement de son fonctionnement, devrait faire face à des difficultés, notamment celles portant sur le transfert de moyens de l'UAG vers l'Université de Guyane.

- iii) Si le LEAD a trouvé une thématique qui la situe bien dans son environnement immédiat, en Guadeloupe le LEAD est devenu le principal partenaire économique des collectivités territoriales et a une identité qui lui sera difficile de s'en défaire. Pour prendre trois exemples :
 - a) c'est au LEAD qu'a été confiée l'expertise des orientations économiques dans le cadre des Etats généraux qui se sont tenus récemment en Guadeloupe.
 - b) Le LEAD joue un rôle central à l'observatoire des prix.
 - c) Le LEAD est étroitement associé à la préparation des travaux des organismes satellites des collectivités majeures (Conseil économique et social régional – CESR-, Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement (CCEE), Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur la Formation - Observatoire Régional Emploi Formation (CARIF-OREF), etc.).
- iv) Dans le prolongement de cette idée, il faut souligner que les aides qui nous sont attribuées le sont du fait que les études réalisées concernent la Guadeloupe. Le risque financier est grand. Il suffit de voir ce qui se passe au niveau des doctorants : ceux qui sont financés par une région le sont que parce qu'ils y sont originaires et que leur thématique de recherche présente un intérêt pour ledit territoire
- v) Le LEAD apparaît comme une équipe où le nombre de publiant est à peine supérieur à 30% alors que lors des autres contrats il approchait les 100%. Ce résultat s'explique par la nouvelle organisation et orientation du LEAD qui a un nombre important de documents de travail (Banque centrale de Barbade ; Insee etc) montrant tous l'élaboration des modèles économiques propres à ces régions. Ces documents sont volumineux et ne peuvent être publiés dans des revues « classiques ». Mais- l'AERES le remarque aussi-, de nombreux articles sont soumis dans des grandes revues et nous attendons les réponses. Ce que l'on peut

affirmer est que le nombre d'articles ira en augmentant très nettement avec toutes ces nouvelles dynamiques de collaboration et de projets qui ont débuté et qui ont commencé à produire des résultats significatifs en matière de recherche.

S'agissant des appréciations détaillées, il est vrai que si nous avions substitué le CREDDI au LEAD c'est parce que les professeurs de droit nous avaient donné leur accord pour faire vivre la recherche dans ce domaine. Comme les évaluateurs l'ont fait constamment remarquer nous n'avons pas des locaux dédiés à la recherche. C'est à partir de la rentrée prochaine que ce problème sera résolu. Et ainsi, nous pourrions apprécier le côté attractif du LEAD.

CONCLUSION SUR LE RAPPROCHEMENT

Le rapprochement avec le CEREGMIA paraît naturel. Cependant, les contraintes que l'on a mises en exergue laissent apparaître qu'il vaut mieux continuer et approfondir les travaux en commun mais que le rapprochement institutionnel léserait fortement les deux équipes. Toutefois, nous travaillons avec le CEREGMIA et d'autres équipes de recherche de façon régulière, depuis plus de 7 ans avec le LEMMA et l'ERMES de l'Université de Paris II, depuis environ deux ans avec le laboratoire Economix de Paris Ouest Nanterre. Cela se traduit par un colloque annuel tournant entre ces trois centres. Il semble vraiment plus sage, compte tenu de ce contexte, d'attendre ce que deviendra le projet du CEREGMIA. Je préconise qu'on intensifie les relations et, comme le conclut l'AERES, on prendra alors la meilleure orientation pour l'avenir du LEAD et du CEREGMIA dans cinq ans.

L'analyse des membres du CREDDI à propos de la meilleure architecture serait la suivante : l'équipe s'appellerait le CRED (Centre de recherche en économie et en droit).

Deux sous équipes organisées autour d'une dynamique de collaboration étroite : une en droit et une en économie : le CREDDI (Centre de recherche en droit du développement insulaire et le LEAD (laboratoire d'économie appliquée au développement